



Le 21 mars 2024, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 15 mars 2024

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAS Thierry, REY Laurent, MOCAËR Martial, LECONTE Christine, GENDRY Sébastien, JUSTOME Catherine

Absents excusés : RAMEL Nathalie

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRETOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Mme le maire constate que le quorum est atteint : Les membres présents à la séance sont au nombre de 9/10

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier a été approuvé à l'unanimité.

Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-06	Délibération pour le compte de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
2024-07	Délibération pour le CFU (anciennement compte administratif)	Approuvée à l'unanimité
2024-08	Vote des taxes	Maintien approuvé à la Majorité
2024-09	Demande pour une subvention exceptionnelle – Une journée à paris Elèves du RPI scolarisés sur Alexain.	Approuvée à l'unanimité
2024-10	Demande pour une subvention de l'association de Gorron	Refusée à l'unanimité

Le 25/03/2024,

La secrétaire de séance, Mme Joly-Crétois Valérie et Mme Le Maire, Mme Bignon Véronica